



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3172

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest, Elior, Mille et Un repas, Coralys - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3172**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest, Elior, Mille et Un repas, Coralys - Exercice 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

S'agissant de l'activité de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains, la présente délibération a donc pour objet de prendre acte des rapports des délégataires de service public pour ce qui concerne l'exercice 2017.

**I - Présentation générale du service de restauration scolaire des collèges métropolitains**

Le territoire métropolitain compte 79 collèges publics dont 62 abritent une demi-pension dans leurs locaux. Les 17 autres collèges sont dits "hébergés" : leurs élèves vont déjeuner dans un autre collège ou un lycée.

Les 62 demi-pensions sont organisées selon les modalités suivantes :

- 50 sont en régie directe dont 44 en production des repas sur place et 6 en liaison froide,
- 12 font l'objet de contrats de délégation de service public dont 9 en production des repas sur place et 3 en liaison froide.

Le nombre total de couverts servis dans les collèges métropolitains s'élève à 2 985 958 en 2017.

**II - Présentation du service de restauration scolaire des collèges métropolitains gérés sous forme de délégations de service public**

673 907 repas ont été servis en 2017 au titre des contrats de délégation de service public, soit 23 % du nombre de couverts servis dans l'ensemble des collèges.

Le tableau ci-après présente les 12 collèges gérés sous la forme de contrats de délégation de service public :

Collèges	Commune ou arrondissement	Délégataire	Mode de production
André Lassagne	Caluire et Cuire	Elior	sur place
Gilbert Dru	Lyon 3°	Mille et un repas	sur place
Jean Moulin	Lyon 5°	Elior	sur place
Pablo Picasso	Bron	Scolarest	sur place
Charles Sénard	Caluire et Cuire	Elior	sur place
Jean Renoir	Neuville sur Saône	Scolarest	sur place
Évariste Galois	Meyzieu	Elior	sur place
La Tourette	Lyon 1er	Elior	sur place
Molière	Lyon 3°	Scolarest	liaison froide
Clément Marot	Lyon 4°	Scolarest	liaison froide
Christiane Bernardin	Francheville	Scolarest	liaison froide
Jean Macé	Villeurbanne	Coralys	sur place

### III - Indicateurs d'activité

Le tableau ci-après décline la répartition des contrats de délégations entre les 4 délégataires de service public :

Délégataire	Nombre de contrats	Nombre de repas servis
Elior	5	305 697 (+ 1,1 %)
Scolarest	5	274 958 (+ 5,6 %)
Coralys	1	28 846 (+ 6 %)
Mille et Un repas	1	43 263 (- 9 %)

### IV - Indicateurs financiers

Le coût de revient (en €) par repas s'élève en moyenne par délégataire à :

Délégataire	Frais de personnel	Denrées	Autres charges	Coût de revient
Elior	2,26	1,37	1,03	4,66
Scolarest	2,27	2,59	0,85	5,71
Coralys	1,58	1,46	1,44	4,49
Mille et Un repas	2,02	1,76	0,67	4,46

Étant toutefois précisé :

- qu'il s'agit du coût de revient moyen par repas et par délégataire tel qu'il ressort des comptes d'exploitation annuels,
- qu'il ne s'agit pas du coût facturé à la Métropole de Lyon puisqu'est facturé à la Métropole le coût par repas figurant au contrat,
- qu'il ne s'agit pas du coût payé par les familles puisqu'en application de tarifs sociaux votés par la Métropole, les familles payent un prix au couvert qui est fonction de leur quotient familial (4 tarifs allant de 1 à 3,90 €). La différence entre le prix contractuel et le prix réellement payé par les familles fait l'objet d'une compensation versée par la Métropole au délégataire.

Les résultats financiers présentés par chacun des délégataires de service public s'élèvent à (en €) :

Délégataire	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Résultats
Elior	1 319 714	1 424 837	- 105 123
Scolarest	1 422 932	1 568 946	- 146 014
Coralys	124 265	129 465	- 5 200
Mille et Un repas	171 244	192 746	- 21 502

#### V - Faits marquants de l'exercice 2017

L'exercice 2017 a été marqué par le lancement de la procédure de délégation de service public pour 24 demi-pensions organisée en 4 lots par délibération n° 2017-1993 du 20 juillet 2017. Les nouveaux contrats sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### VI - Conclusion

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

**Prend acte** des rapports 2017 produits au titre des délégations de service public de la restauration scolaire dans les collèges, par les sociétés :

- Elior,
- Scolarest,
- Coralys,
- Mille et Un repas.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**

·  
·